

## La réforme du collège pour les futurs élèves de 3<sup>ème</sup>

Mme Ardoin a présenté les principales implications de la réforme aux fédérations de parents d'élèves le 9 février dernier.

Certains points ne sont pas encore définitifs. Les enseignants ont participé à de nombreuses réunions et suivent également des formations. La mise au point se poursuivra au cours du troisième trimestre.

La réforme sera mise en œuvre en septembre 2016 pour tous les niveaux.

### Horaires

Ci-dessous le volume horaire par semaine pour chaque matière :

EPS	3
Ens. Artistiques	2 (1h musique + 1 h Arts plastiques)
Français	4
Histoire-géographie-ens. Moral et civique	3,5
LV1 Anglais	3
LV2 Allemand ou Espagnol	2,5
Mathématiques	3,5
Physique-Chimie	1,5
Sciences Vie & Terre	1,5
Technologie	1,5
Ens. Complémentaire : Latin OU Grec	+ 2

LV2 : 2h30 par semaine

Latin/Grec (enseignement complémentaire) : 2h par semaine soit de latin, soit de grec ancien, selon le choix de l'élève validé par les professeurs de lettres anciennes (afin d'avoir des effectifs équilibrés entre le groupe de grec et le groupe de latin).

Aide personnalisée : il y aura 2h d'aide personnalisée par semaine pour tous les élèves, à raison d'1h en mathématiques et 1h en Français. Cet enseignement se fera en groupe, soutien pour environ un tiers d'élèves, approfondissement pour les deux autres tiers, selon les difficultés rencontrées par les élèves.

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) : les élèves de 3<sup>ème</sup> suivront 2 EPI, centrés sur le Français et l'Anglais mais qui pourront faire intervenir d'autres matières. Ces EPI correspondent à 2 heures par semaine :

- EPI 1 : Langues étrangères
- EPI 2 : Culture et création artistiques

L'un des EPI servira probablement de support à un examen oral qui remplacera l'actuelle épreuve d'histoire des arts.

Stage en entreprise : Chaque élève devra suivre un stage d'observation de 5 jours en entreprise. L'élève doit trouver lui-même l'entreprise qui l'accueillera. Le stage fait ensuite l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale devant jury (notés).

Brevet des collèges : il serait maintenu, avec certainement quelques changements.